



ELENA

IMMOLATION A LA COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE

Un homme a tenté de se donner la mort, en s'immolant, ce 3 octobre 2014, dans le hall de la Cour Nationale du Droit d'Asile.

Les avocats défendant habituellement la cause des demandeurs d'asile tiennent à faire part de leur émotion particulièrement vive, face à ce geste de désespoir extrême.

Ils tiennent également à marquer leur solidarité avec les agents de la CNDA, soumis quotidiennement à l'expression (heureusement souvent moins radicale) du désespoir de ceux qui n'ont pas su, ou pas pu, faire entendre leurs craintes, leurs risques, leurs souffrances dans une société chaque jour plus suspicieuse et rejetante.

L'asile est une valeur fondamentale dans un monde où la violence jette dans l'exode des populations entières, fuyant une mort certaine. L'asile est le dernier refuge de ceux qui ont lutté tant qu'ils ont pu pour une société plus juste, mais qui, un beau jour, ne peuvent plus le faire, parce que la force leur manque, parce que le risque est trop grand, parce que la violence est omniprésente, parce que l'intolérance a pris tout l'espace...

Cette intolérance n'est malheureusement pas toujours absente derrière la porte à laquelle ils frappent. Pour s'en convaincre il suffit de lire les commentaires odieux, xénophobes, humiliants pour l'intelligence qui ont pu être publiés à l'annonce de ce drame humain majeur, dans la presse.

Les avocats du Syndicat des Avocats de France et d'Elena, invitent tous ceux qui sont investis d'une mission, quel que soit leur poste, en lien avec le droit d'asile, à ne pas oublier que derrière chaque demandeur d'asile, il y a un homme ou une femme en grande souffrance. L'écoute qui leur est due est incompatible avec quelque notion de rentabilité ou de gestion de flux que ce soit.

Paris le 6 octobre 2014